Département de la Drôme

Ministère de la Transition écologique

Commune de

Saillans

Servitudes d'Utilité Publique

PRÉFET DE LA DRÔME
Liberté
Égalité
Fraternité

Direction Départementale des Territoires

Service Aménagement du Territoire et Risques
Pôle Aménagement

Plan édité le: 28-08-2020

Echelle: 1:7500

Légende

Servitudes opposables sur le territoire communal

- A4 : Conservation des eaux - Servitudes concernant les terrains riverains des cours d'eau non domaniaux ou compris dans l'emprise du lit de ces cours d'eau.
- AC1 : Servitudes de protection des monuments historiques
- AS1 : Servitudes résultant de l'instauration de périmètres de protection des eaux potables et minérales - protection immédiate.
- AS1 : Servitudes résultant de l'instauration de périmètres de protection des eaux potables et minérales - protection rapprochée.
- EL3 : Servitudes de halage et de marchepied.
- T1 : Servitudes relatives aux chemins de fer.
- commune de l'atlas
- PT3 : Servitudes relatives aux communications téléphoniques et télégraphiques.

Limites administratives

- section cadastrale

Saillans
Liste des servitudes d'utilité publique
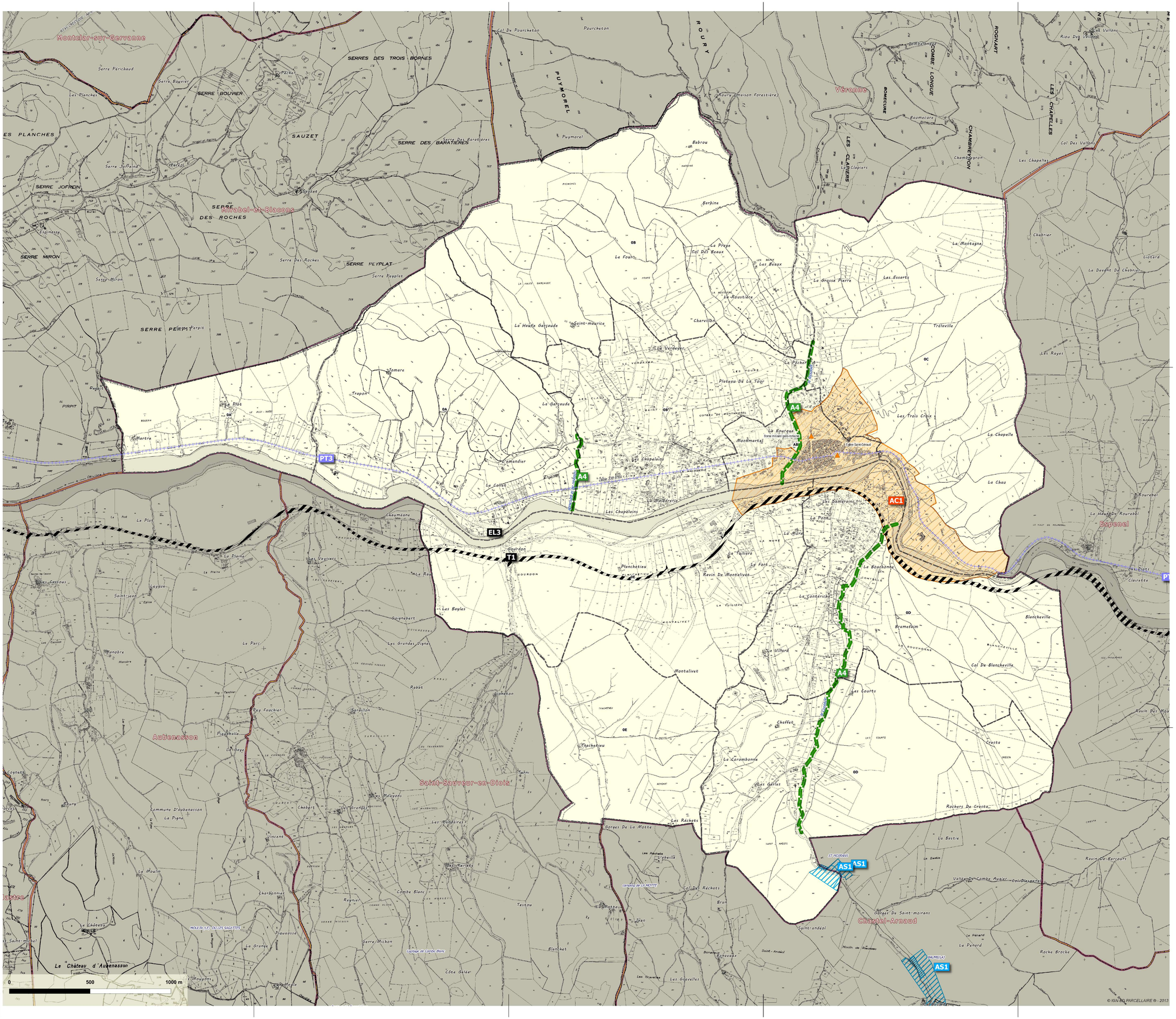
Type	Gestionnaire	Description	Acte	Ref	Date
A4	DDT de la Drôme - SEFEN	Le Rhonsset : Servitude de libre passage sur les berges des cours d'eau non navigables et flottables	Arrêté préfectoral	5121	02-12-1998
A4	DDT de la Drôme - SEFEN	Ravoure de la garcaude : Servitude de libre passage sur les berges des cours d'eau non navigables et	Arrêté préfectoral	5121	02-12-1998
A4	DDT de la Drôme - SEFEN	Le Contrele : Servitude de libre passage sur les berges des cours d'eau non navigables et flottables	Arrêté préfectoral	5121	02-12-1998
AC1	Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine (UDAP)	Périmètre délimité des abords de Saillans	Arrêté préfectoral	20-092	20-04-2020
AS1	ARS - Délégation Territoriale Départementale de la Drôme	Protection sanitaire du captage de St-Médard situé sur le territoire des communes de Saillans et d	Arrêté préfectoral	2599	20-07-1994
EL3	DDT de la Drôme - SEFEN Police de l'eau	Servitude de marchepied le long des cours d'eau domaniaux	Decret	nouveau	27-07-1957
PT3	FRANCE TELECOM	câble de télécommunication n°230 n 01	Autre	2640	02-05-1975
T1	SNCF	Ligne SNCF Livron - Gap (Livron - Aspres-sur-Buech)	Decret	nouveau	--